

lac de Sauvabelin les poissons déménagent

Dans le cadre des travaux de renaturation du lac de Sauvabelin, les travaux de curage récemment entrepris ont mis en évidence un taux de mortalité anormal des poissons du lac. Les travaux ont été stoppés et une pêche de sauvegarde organisée en anticipation à celle initialement prévue au printemps 2016. Cette procédure se fait en accord avec le service de conservation de la faune (DGE) et avec le soutien de la fondation spécialisée sur la gestion piscicole la « Maison de la Rivière ». Les poissons ont été acheminés vivants dans des bennes remplies d'eau afin d'en assurer le tri en fonction des espèces concernées.

Les travaux de renaturation du lac de Sauvabelin ont été engagés. Ils visent à redonner à ce lieu apprécié des Lausannoises et Lausannois un aspect naturel, en conciliant l'accueil du public et le développement de la biodiversité tout en renforçant l'identité du lieu, riche patrimoine naturel et culturel lausannois.

Les premiers travaux ont montré un taux de mortalité anormalement élevé parmi les poissons du lac. Un suivi piscicole du chantier et des mesures de concentration d'oxygène dans les eaux du lac ont été assurés par la fondation « Maison de la Rivière », relevant pourtant des indicateurs satisfaisants. Les opérations en cours ont toutefois été immédiatement suspendues pour permettre l'évacuation des poissons avant la reprise des travaux.

Une pêche de sauvegarde initialement planifiée au printemps 2016 a ainsi été effectuée le 27 novembre. Cette action a été menée par les collaborateurs de la Fondation « Maison de la Rivière », avec l'appui du service des parcs et domaines. Le lac a été partiellement vidé afin de sauvegarder l'intégralité des poissons vivants. L'évacuation de l'eau pompée a été dirigée vers les eaux usées de la STEP. Les poissons ont été acheminés vivants dans des bennes remplies d'eau additionnée d'oxygène afin d'en assurer le tri. Les « amours blancs », poissons d'eau douce originaires d'Asie orientale issus d'élevages extensifs, espèce localement indésirable, ont été euthanasiés. Selon l'ordonnance d'application de la Loi fédérale sur la pêche, ces poissons font partie de l'annexe 3, soit des espèces dont la présence est susceptible d'entraîner une modification indésirable de la faune. Le solde des poissons, constitué majoritairement de carpes, a été recueilli par la « Maison de la Rivière » et le service de la conservation de la faune (DGE). Ils seront acheminés vers différents étangs du Canton.

A l'issue de ces opérations, le lac sera rempli à nouveau afin de terminer le dragage des sédiments et de poursuivre son assainissement. Ensuite, l'ensemble du projet de réaménagement sera mis en œuvre pour améliorer les conditions naturelles du site. Le curage du lac, le profilage des berges en pente douce, la création de divers milieux naturels variés permettront d'augmenter significativement la biodiversité du site. En plus de quelques carpes, des brochets pourront être réintroduits pour leur régulation naturelle selon l'évolution biologique du site.

La direction des finances et du patrimoine vert

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert, 021 315 72 00**
- **Etienne Balestra, chef de la division de gestion des sols et des végétaux au service des parcs et domaines, 079 455 81 80**
- **Jean-François Rubin, directeur Fondation Maison de la Rivière, 079 446 35 71**

Lausanne, le 27 novembre 2015